

Procès-verbal n°34 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 07 Avril 2022
À :	14h00 – DISTRICT GARD LOZERE
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, Mr Jean-Pierre RIEU, Mr Patrick AURILLON
Excusés :	Mr. Claude LUGUEL

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 33 de la réunion du 31 Mars 2022

COUPE GARD LOZERE

Suite au tirage effectué le 07/04/2022 au siège du District, par Mme Muriel Verdier (Secrétaire du District Gard Lozère) et Mr Teddy Gras (Responsable administratif)

Les 1/2 de Finale ont donné lieu aux rencontres suivantes :

ES LE GRAU DU ROI (D3) / ES PAYS D'UZES (R1)

ES BARJAC (D2) / ST O. AIMARGUES (R2)

Ces rencontres se dérouleront le **Dimanche 17/04/2022 à 15h00** sur le terrain du club premier nommé avec tirs au but à la fin du temps réglementaire s'il y a lieu.

COUPE ANDRE GRANIER

Suite au tirage effectué le 07/04/2022 au siège du District, par Mme Muriel Verdier (Secrétaire du District Gard Lozère) et Mr Teddy Gras (Responsable administratif)

Les ½ de Finale ont donné lieu aux rencontres suivantes :

SC NIMOIS (D3) / MANDUEL (D2)

OL. GAUJAC (D3) / AS VERSOISE (D4)

Ces rencontres se dérouleront le **Dimanche 17/04/2022 à 15h00** sur le terrain du club premier nommé avec tirs au but à la fin du temps réglementaire s'il y a lieu



MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Dépt 1

Match N° : 23558401

OC REDESSAN 1 / STE MARIE DE LA MER 1

La rencontre OC REDESSAN 1 / STE MARIE DE LA MER 1 initialement prévue le 10/04/2022 à 15h00 est avancée au **Samedi 09/04/2022 à 17h00 sur le stade GERARD MONI** à REDESSAN (accord des deux clubs).

Dépt 1

Match N° : 23558404

ES MARGUERITTES 1 / AEC GILLES 1

La rencontre ES MARGUERITTES 1 / AEC ST GILLES 1 initialement prévue le 10/04/2022 à 15h00 se jouera à **16h00 sur le stade MAS PRADEN** à MARGUERITTES (accord des deux clubs).

Dépt 2 Poule B

Match N° : 23559129

AS ROUSSON 2 / AS ST CHRISTOL 2

La rencontre AS ROUSSON 2 / AS ST CHRISTOL 2 prévue le 10/04/2022 à 15h00 se jouera à **12h00 sur le stade LAURENT BLANC 2** à ROUSSON (accord des deux clubs).

Dépt 3 Poule C

Match N° : 23780896

OC REDESSAN 2 / ST GILLES AEC 2

La rencontre OC REDESSAN 2 / ST GILLES AEC 2 prévue le 10/04/2022 à 12h00 se jouera à **15h00 sur le stade GERARD MONI** à REDESSAN (accord des deux clubs).

MISE HORS COMPETITION

Suite à la décision prise par la Commission de Discipline PV N°25 en date du 04/04/2022 l'équipe de BELLEGARDE 1 est mise hors compétition.

Lorsque cette décision intervient au cours des matchs retour, cela entraîne le maintien des résultats acquis contre cette équipe et pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à zéro.

FORFAIT SIMPLE

Dépt 4 Poule D

Considérant que l'équipe de SC CHEMINOTS NIMOIS n'était pas présente à l'heure du coup d'envoi de la rencontre SC CHEMINOTS NIMOIS 1 / FC RODILHAN du 03.04.2022,

Le club des CHEMINOTS NIMOIS 1 est battu par forfait (moins un point au classement).

HOMOLOGATION

Dépt 3 Poule D

Match N° : 23853380 du 13/02/2022

ES THEZIERS / GC UCHAUD 2

Match perdu aux deux équipes par pénalité moins 1 point au classement.



Dépt 4 Poule E

Match N° : 23805095 du 20/03/2022

CO SOLEIL LEVANT 3 / OL SAINTOIS 2

Match perdu OL SAINTOIS battu par forfait moins 1 point au classement.

Dépt 2 Poule A

Match N° : 23558878 du 13/02/2022

OC BELLEGARDE 1 / ES BARJAC 1

Match perdu OC BELLEGARDE battu par pénalité moins 1 point au classement.

Dépt 2 Poule A

Match N°235588909 du 10/04/2022

PONT ESPRIT/BELLEGARDE

Match perdu à BELLEGARDE battu par forfait, moins 1 point au classement.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

La Secrétaire de séance

Mme Cendrine Menudier

